



BASE NAUTIQUE THEOULE

**Les Voiles de Théoule  
« Challenge CYCCIT »  
instructions de course Type 2017-20**



YACHT CLUB THEOULE

**DATE**

22 avril 2018

**LIEU**

Golfe de La Napoule

**AUTORITE ORGANISATRICE**

Base Nautique Théoule / Yacht Club de Théoule

**1-REGLES**

La régate sera régie par les règles telles que définies dans les Règles de Course à la voile 2017-2020

**2-AVIS AU CONCURRENTS**

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau d'affichage officiel situé au siège de du Yacht Club de Théoule situé quai Blondy port communal,

**3-PROGRAMME DES COURSES**

**5-1 : Date : Dimanche 22 avril 2018:** premier signal d'attention prévu à 12h30

Il ne sera pas donné de premier départ d'une course après 15h.

**4-PAVILLON DE CLASSE**

Les bateaux concurrents devront arborer leur pavillon de classe HN.

**5-ZONE DE COURSE**

Golfe de La Napoule

**6-PARCOURS**

**N°1 :départ- bouée rocher la bocca à tribord- passage entre les iles de Lérins- ile St Honorat à tribord – ile St Féréol à tribord – cardinale des moines à tribord – arrivée**

**N°2 :départ- passage entre les iles de Lérins- ile St Honorat à tribord – ile St Féréol à tribord – cardinale des moines à tribord – bouée dans l'est du riu de l'argentière à babord - arrivée**

L'envoi du pavillon « D » signifie la présence d'une bouée de dégagement. Si celui-ci est accompagné d'un pavillon rouge la bouée de dégagement est à laisser à bâbord. Dans le cas contraire, les bateaux la laisseront à tribord. L'absence de pavillon « D » signifie qu'il n'y a pas de bouée de dégagement..

**7-MARQUES:**

De parcours bouée cylindrique blanche

De départ et d'arrivée : Bouée à pavillon orange

De dégagement : Bouée à pavillon jaune

**8-DEPART**

Il pourra être donné plusieurs départs pour les classes ou groupes de classes, voir pavillonnerie :

Flamme 1 : HN1 classes A-B-C

Flamme 2 : HN2 classes D-R1

Flamme 3 : HN3 classes E-F-G-R3-R4

Flamme 4 : HN4 classes L-R2

Flamme 5 : multicoques

**8-1 : Le départ des courses sera donné en application de la règle 26 des RCV**

Signal	Pavillon et signal sonore	Minutes avant le signal de départ
Avertissement	Pavillon de classe ; un signal sonore	5
Préparatoire	Pavillon P, I, Z, Z avec I, ou noir ; un signal sonore	4
Une minute	Amenée du pavillon préparatoire ; un signal sonore	1
Départ	Amenée du pavillon de classe ; un signal sonore	0

**8-2 : Définition de la ligne de départ :** Entre le mât du bateau comité de course portant un pavillon orange et le coté parcours de la marque de départ.

**9-L'ARRIVEE**

**Définition de la ligne d'arrivée :** Entre le mât du bateau comité de course portant un pavillon orange et le coté parcours de la marque d'arrivée.

**10-SYSTEME DE PENALITE**

**14-1 : Les pénalités sont les suivantes :** modification Règle 44-2 des RCV Pénalité de rotation 360°

**11-HEURE LIMITE POUR FERMETURE DE LA LIGNE D'ARRIVEE**

L'heure limite d'arrivée du premier de chaque classe est fixée à 17h30.

L'heure limite d'arrivée est fixée à une demi-heure en temps compensé après le premier de sa classe.

**12-HEURE LIMITE de dépôt de réclamation : 18h**

**13-SYSTEME DE CLASSEMENT**

**17-1 : Le système de classement est le suivant :** Système de points à minima. Temps/Distance du HN avec mise en application du CVL (coefficient de vent léger). Pour les multicoques la jauge MULTI2000 de l'A.M.H. sera utilisée

**14-REGLES DE SECURITE**

Tous les yachts devront impérativement avoir à leur bord la totalité du matériel de sécurité réclamé en catégorie côtière. Toute survenance d'un accident en mer et/ou en sauvetage doit en priorité et avant toute autre intervention être signalée au CROSSMED. Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. **Canal de vacation radio : canal 77**

**15-REMISE DES PRIX**

La remise des prix aura lieu dimanche 22 avril 2018 à 19h au siège du Yacht Club de Théoule.

**INFORMATIONS**

Adresse : Base Nautique de Théoule / Yacht Club de Théoule - Port de Théoule – Quai Edouard BLONDY  
tél Yacht club Théoule:0670026350